



## DECISION DU MAIRE

N° 048-2024

Mairie de FILLINGES  
858 route du Chef-lieu  
74250 FILLINGES  
☎ 04.50.36.42.65

### **OBJET : Fixation des tarifs de vente du livre *Il était une foire***

Le Maire de la Commune de Fillinges,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 2<sup>ème</sup> alinéa, articles L. 2131-1 et suivants,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant que la commune de Fillinges propose la vente d'un livre, *il était une foire*, retraçant l'historique de la Foire de la Saint-Laurent dont la 300<sup>ème</sup> édition est célébrée en 2024.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De fixer le tarif de vente du livre *il était une foire* à 25€.

**ARTICLE 2 :** d'inscrire les recettes prévues au compte 7088 – Autres produits d'activités annexes, code fonction 023 – Fêtes et cérémonies qui donneront lieu à un encaissement par une régie

**ARTICLE 3 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet.

Fillinges, le 08 août 2024.

Le Maire  
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le